



PROJET ASSOCIATIF 2018-2022

adopté par le Conseil d'Administration du 22 Mars 2018

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

UN PROJET ASSOCIATIF POUR :

- Fédérer les énergies autour des actions conduites par les différentes composantes des PEP Atlantique Anjou.
- Fonder notre action sur une éthique d'engagement et de responsabilité et sur une réelle solidarité.
- Exprimer une vision prospective au service de notre société
- Proposer des repérages pour le développement sur le territoire
- Anticiper et innover pour affirmer notre utilité sociale
- Avoir une lisibilité de l'action pour l'interne et pour l'externe.
- Développer un maillage partenarial au cœur de notre culture de mouvement d'éducation populaire.



SOMMAIRE

Table des matières	2
Le mot de la présidente	3
L'histoire des PEP et les valeurs fondatrices	3
La fédération générale des PEP.....	5
L'Association TERRITORIALE des Pupilles de l'Enseignement Public ATLANTIQUE ANJOU	6
Notre implantation sur le territoire	8
Nos valeurs.....	8
Nos engagements.....	9
Nos partenariats.....	11
Le siège social et administratif.....	12
Les modalités de la gouvernance et son évaluation	14
NOS ACTIONS SOLIDAIRES ET INNOVANTES	15



LE MOT DE LA PRESIDENTE



Notre association, de type loi 1901, est plus que centenaire. Depuis 1916, nous prolongeons notre engagement au service des enfants qui nous sont confiés, des familles et des adultes que nous accueillons. C'est aussi un engagement en faveur de publics fragilisés ou aux parcours difficiles auprès desquels notre association a décidé, depuis plus d'un siècle maintenant, de s'investir.

Cet engagement se fait au nom de valeurs humanistes que nous vous décrirons dans ce projet associatif. Ces valeurs, portées au quotidien par nos équipes de salariés, sont partagées par l'ensemble des administrateurs qui dirigent cette association bénévolement et avec un engagement constant. J'ai l'honneur de présider cette association dont je suis fière et que j'ai un grand plaisir à vous présenter !

L'HISTOIRE DES PEP ET LES VALEURS FONDATRICES

Les « Pupilles de l'Enseignement Public » sont inscrites dans un mouvement laïque, associatif qui est profondément attaché au progrès social, aux valeurs républicaines et à l'absolue liberté de conscience.

1915 Le mouvement des PEP débute en 1915 pour venir en aide aux orphelins de la guerre. Il est lancé dans chaque département par des hommes et des femmes qui appartiennent tous au monde de l'enseignement et issus du terrain.

1916 Des comités départementaux sont créés en une année qui, rapidement se regroupent en une fédération.

Ce mouvement conçoit la laïcité comme un facteur de paix et comme le fondement d'une organisation de la société qui assure les libertés individuelles et collectives dans l'esprit d'une tolérance mutuelle.

1917 Création de la Fédération des PEP.

1919 Devenue fédération générale, elle est reconnue d'utilité publique. (Décret du 16 août 1919).



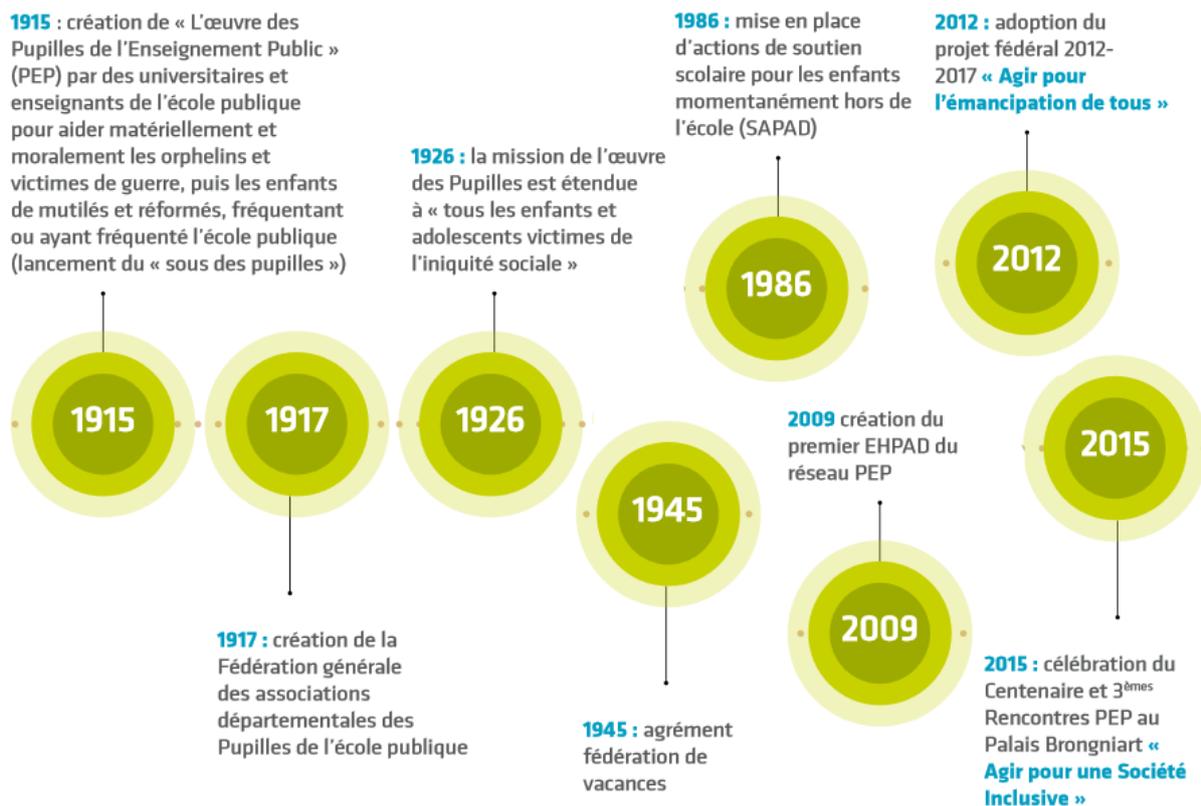
De nos jours, les IME, favorisent l'inclusion scolaire, l'inclusion sociétale affichant les mêmes droits pour tous. Toujours proche de l'Éducation Nationale, le mouvement a développé les services de proximité, enfants malades ou hospitalisés (SAPAD), Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile, par des conventionnements, des "dispositifs" de prévention

au décrochage scolaire... Les établissements créés pour accueillir les colonies de vacances ont développé des offres éducatives de classes de découvertes offrant ainsi aux enseignant.es des opportunités de « partir pour apprendre ». Aujourd'hui, les politiques de proximité amènent les PEP à poursuivre l'œuvre vers l'enfant et sa famille sur les loisirs, les vacances, la petite enfance, en travaillant avec les communes. L'arrivée sur le territoire français de mineurs non accompagnés (MNA) amène les PEP à répondre aux sollicitations des Conseils Départementaux.

Les valeurs fondatrices exprimées dès 1916 restent d'actualité autour de la laïcité, la liberté, l'égalité, la solidarité.

La solidarité est le principe fondamental des PEP. Cette solidarité vise à favoriser l'égal accès de tous, à la réussite scolaire et professionnelle, à l'éducation, aux loisirs et à la culture dans la perspective d'exercer pleinement et de façon autonome leurs responsabilités de citoyens.

Les associations départementales (ADPEP), les associations territoriales (ATPEP), les associations régionales (ARPEP) forment le réseau PEP. Un réseau ressource dans un mouvement. Ensemble, les associations perpétuent l'œuvre fondatrice pour une justice sociale et l'accès aux droits communs à tous.



Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public), c'est un réseau d'associations de proximité fédérées au sein d'une Fédération Générale qui agit pour une société inclusive.

Elle intervient dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Éducation, des loisirs, du social, du médico-social et du sanitaire, sur l'ensemble des départements français.

Les actions des associations PEP sont guidées par les **valeurs de Laïcité, de Solidarité, d'Égalité et de Citoyenneté**. Ces valeurs sont indissociables les unes des autres. Elles s'enrichissent de leurs nécessaires interactions. Elles participent à la construction d'une société plus inclusive, plus éclairée et plus solidaire à la fois.

Une fédération au service de l'économie sociale

La FGPEP se reconnaît dans les valeurs qui ont inspiré la République et les porte au niveau national. C'est pourquoi son cadre éthique de référence est l'engagement volontaire des personnes (liberté), le fonctionnement démocratique (égalité), la solidarité entre les membres (fraternité).



La fédération générale des PEP compte :

1 siège fédéral et 123 associations, 23 500 salariés, 1200 établissements et services.

Acteurs du quotidien présents sur le terrain, ces associations impulsent une politique de développement locale en s'appuyant sur des établissements et services dans nos différents domaines d'intervention (centres d'accueil classes de découvertes et/ou vacances, centres de loisirs, établissements sociaux et médico-sociaux, Service d'Aide Pédagogique A Domicile pour les enfants malades ou accidentés).

25 000 adultes adhérents

525 000 enfants adhérents

Au profit de

Plus de 1 300 000 enfants, adolescents, adultes et leur familles, accompagnés chaque année.

Près de 2 millions d'euros versés pour des actions de solidarité (aide au départ, classes de découvertes, restaurations scolaires, fournitures...).

Produits d'exploitation : près de 820 millions d'euros.

L'ASSOCIATION TERRITORIALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ATLANTIQUE ANJOU

Une légitimité historique

En 100 ans, les PEP ont développé un ensemble de champs de compétences qui font de ce mouvement, un partenaire reconnu des services de l'État et des collectivités, des enseignants, des familles, des institutions sociales et médico-sociales.



Les ADPEP 44 et ADPEP 49 sont nées en 1916

Elles ont varié leurs activités au cours de leur histoire plus que centenaire avec ces dernières années des dominantes distinctes :

- Sur le département de Loire Atlantique, les services PEP sont majoritairement en direction des enfants et familles : accueil de loisirs, classes découvertes, scolarité des enfants malades et plus globalement des services éducatifs et sociaux de proximité
- Sur le département de Maine et Loire, le secteur médico-social est devenue la plus grosse partie de son activité avec dans une moindre mesure le service en direction des enfants et des familles : accueil de loisirs, classes découvertes, scolarité des enfants malades

L'association régionale des PEP (ARPEP) a pris en charge l'ensemble des services médico-sociaux de la région Pays de la Loire.

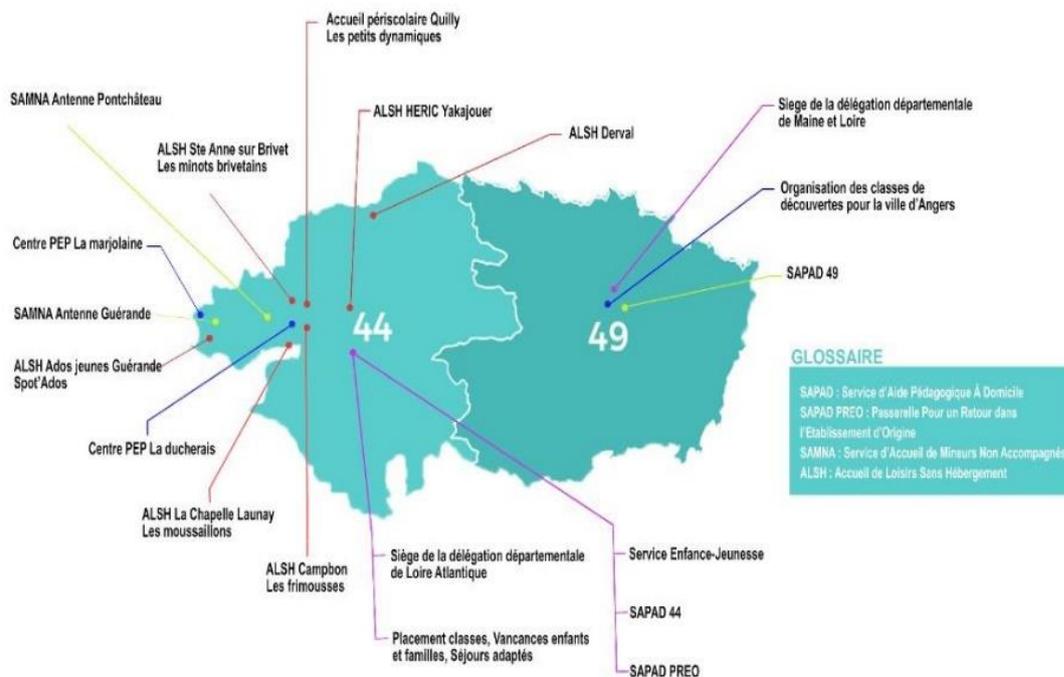
Les deux AD 44 et 49 ont, de ce fait, décidé de réunir leurs activités dans une association territoriale (AT) et ainsi développer leurs forces sur leurs secteurs propres que l'on retrouve dans ce projet associatif.



L'association Territoriale Atlantique Anjou bénéficie:

- D'une reconnaissance d'utilité publique depuis le 16 août 1919 par délégation de sa fédération
- D'une reconnaissance de mouvement complémentaire de l'école publique par délégation de sa fédération
- D'un agrément Jeunesse et Éducation populaire renouvelé le 30 août 2017 sous le numéro 44-17-04.
- D'un agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) délivré par le Préfet de la région des Pays de la Loire.
- D'une autorisation d'accueil des mineurs non accompagnés par arrêté du conseil départemental de Loire Atlantique en date du 16 mai 2017

NOTRE IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE



NOS VALEURS

Nos valeurs sont celles du mouvement des PEP ; elles donnent force et sens à notre engagement.

- **La solidarité**
- **L'égalité**
- **La citoyenneté**
- **La laïcité**

Nos valeurs sont portées au quotidien par une équipe de 164 salariés en 2017 (51 Equivalents Temps Plein en Janvier 2018), 16 administrateurs bénévoles, formant le Conseil d'Administration et le bureau, et nos Adhérents (126 adultes et 1138 Enfants en 2017).



Le fonctionnement de l'AT PEP ATLANTIQUE ANJOU s'intègre dans une **démarche à but non lucratif**. Tous les moyens dégagés par l'Association sont destinés au développement de ses missions.

La personne accueillie est au cœur des préoccupations de l'ensemble des administrateurs, des bénévoles et des professionnels de l'AT PEP ATLANTIQUE ANJOU. Cela nécessite des qualités d'accueil et d'écoute avec bienveillance et empathie dans des démarches qui restent professionnelles.

Vis à vis des personnes accompagnées (enfants et familles):

- **Favoriser l'expression et la participation au sein des établissements et services**
 - Associer les familles dans la construction de l'accompagnement
- **Mettre en œuvre un projet d'inclusion sociétale par l'accès aux droits communs**
 - En développant des parcours éducatifs et de soins
 - En favorisant l'accès aux loisirs et à la culture
 - En intégrant le développement numérique
- **Viser leur émancipation par des postures et une information adaptées**
 - Rendre accessibles les documents contractuels
 - Développer des méthodes pédagogiques actives
- **Rendre chacun acteur et décideur de son projet et de son parcours**
 - Renforcer et développer l'information aux familles
 - Ouvrir l'association à la participation des familles

Vis à vis des professionnels

- **Favoriser l'intégration des nouveaux professionnels**
- **Donner aux professionnels les moyens de faire vivre les valeurs des PEP**
- **Soutenir et suivre les professionnels dans l'exercice de leur mission**
- **Conduire une démarche participative dans l'élaboration des projets des structures et services**
 - Participer au financement de la formation des professionnels et assurer leur adaptation à l'emploi
 - Favoriser les concertations et échanges pour une amélioration continue de la qualité de service
 - Appliquer les règlements et codes en vigueur dans l'organisation du travail et les droits des salariés

Vis à vis des pouvoirs publics et financeurs

- Gérer de façon rigoureuse et transparente les fonds publics
- Mettre en place les outils et les procédures de contrôle de gestion
- Participer au fonctionnement des instances de pilotage et de planification des territoires
- Être force de proposition sur l'évolution de l'offre de service
- Publication des comptes : <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

Vis à vis des mécènes et donateurs

- Communiquer de façon transparente les résultats des campagnes de dons
- Faire connaître les actions des PEP
 - Rapport annuel d'activité
 - Publication des comptes : <http://www.journal-officiel.gouv.fr>
 - Publications sur le site internet : plaquette de l'association, dossier de presse, catalogues et flyers des actions (<http://pep-atlantique-anjou.fr/publications/>)
 - valorisation des partenariats, affichage des logos
- Promouvoir le mécénat de compétences
- Contractualiser l'engagement réciproque pour rendre possible des actions de solidarité durable



Vis à vis des partenaires

- Renforcer les conventionnements et contractualisations
- Favoriser les concertations et échanges pour une amélioration continue de la qualité de service
- Favoriser la formation dispensée par nos partenaires associatifs

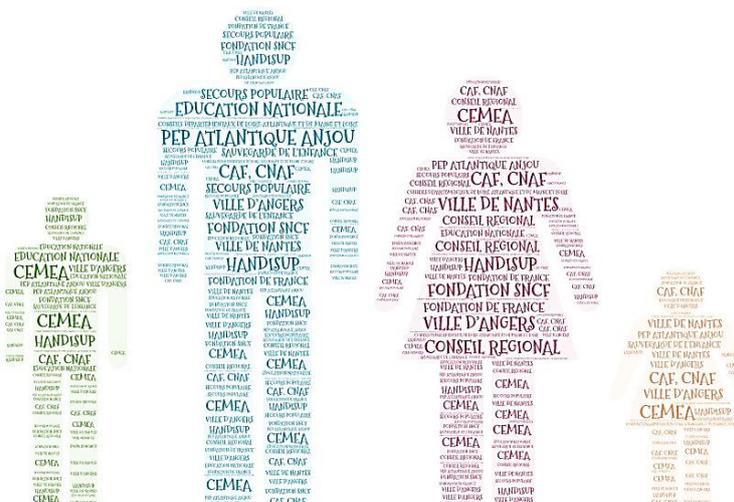
- Privilégier les partenaires s’inscrivant dans le cadre de l’économie sociale et solidaire

Vis à vis des fournisseurs

- Privilégier les fournisseurs s’inscrivant dans une logique de développement durable
- Favoriser les concertations et échanges pour le maintien de la qualité de leurs prestations.

NOS PARTENARIATS

- EDUCATION NATIONALE
- CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DE MAINE ET LOIRE
- CONSEIL REGIONAL
- VILLE DE NANTES
- VILLE D’ANGERS
- CAF, CNAF
- FONDATION DE FRANCE
- FONDATION SNCF
- CEMEA
- HANDISUP
- SAUVEGARDE DE L’ENFANCE
- SECOURS POPULAIRE



LE SIEGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

L'association des PEP Atlantique Anjou propose une organisation au service de ses missions sur les départements de Loire-Atlantique et de Maine et Loire articulée autour d'un siège social et administratif, véritable pôle ressources :

Adresse du siège social des PEP Atlantique Anjou : 2 rue des renards 44 300 Nantes

Tél : 02.40.94.06.05 Fax : 02.40.94.03.04

E-mail : lespepatlantiqueanjou@lespep.org

Délégation départementale de Loire-Atlantique : 2 rue des renards 44 300 Nantes

Délégation départementale de Maine et Loire : 45 boulevard de la romanerie – 49 124 Saint Barthelemy d'Anjou



Les Fonctions du siège

Nos engagements sont tenus grâce à une organisation rigoureuse des fonctions dites supports à l'activité : Direction Générale, Direction Administrative et Financière, Pôle Ressources Humaines, Service Communication.

Direction Générale

Le directeur général exerce ses missions par délégation du conseil d'administration et sous l'autorité du/de la président(e) de l'association. Il a pour **missions principales** :

- Participation à l'élaboration de la politique associative

- Relations avec les acteurs extérieurs
- Gestion et animation de l'équipe du siège : gestion, finances et ressources humaines
- Animation, supervision et contrôle des équipes de direction des établissements et services

Direction Administrative et Financière

Le directeur Administratif et Financier est l'interlocuteur des élus et du personnel. Le Directeur Administratif et Financier exerce sa mission dans le strict respect des règlements et dispositions officiellement en place, avec une préoccupation de discrétion, voire, dans certains cas, de secret professionnel. Il a pour **missions principales** :

- Gestion administrative
- Gestion comptable et budgétaire (en lien avec le directeur général, le trésorier, le cabinet comptable et le commissaire aux comptes)
- Gestion de projets
- Pilotage de l'équipe des comptables du siège ou des établissements

Pôle Ressources Humaines

Sous la responsabilité de la direction générale, le pilotage des ressources humaines est organisé de la façon suivante :

- Cabinet ATLANTEX : suivi social, paye
- Cabinet COCERTO : le Commissaire aux Comptes valide la conformité et la sincérité des comptes annuels
- Adhérent au CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir), syndicat d'employeurs : conseil juridique, formation (<http://www.cnea-syn.org/>)
- Cabinet Barthélémy avocats : Cabinet expert en droit social (<http://www.barthelemy-avocats.com/>)

Service communication

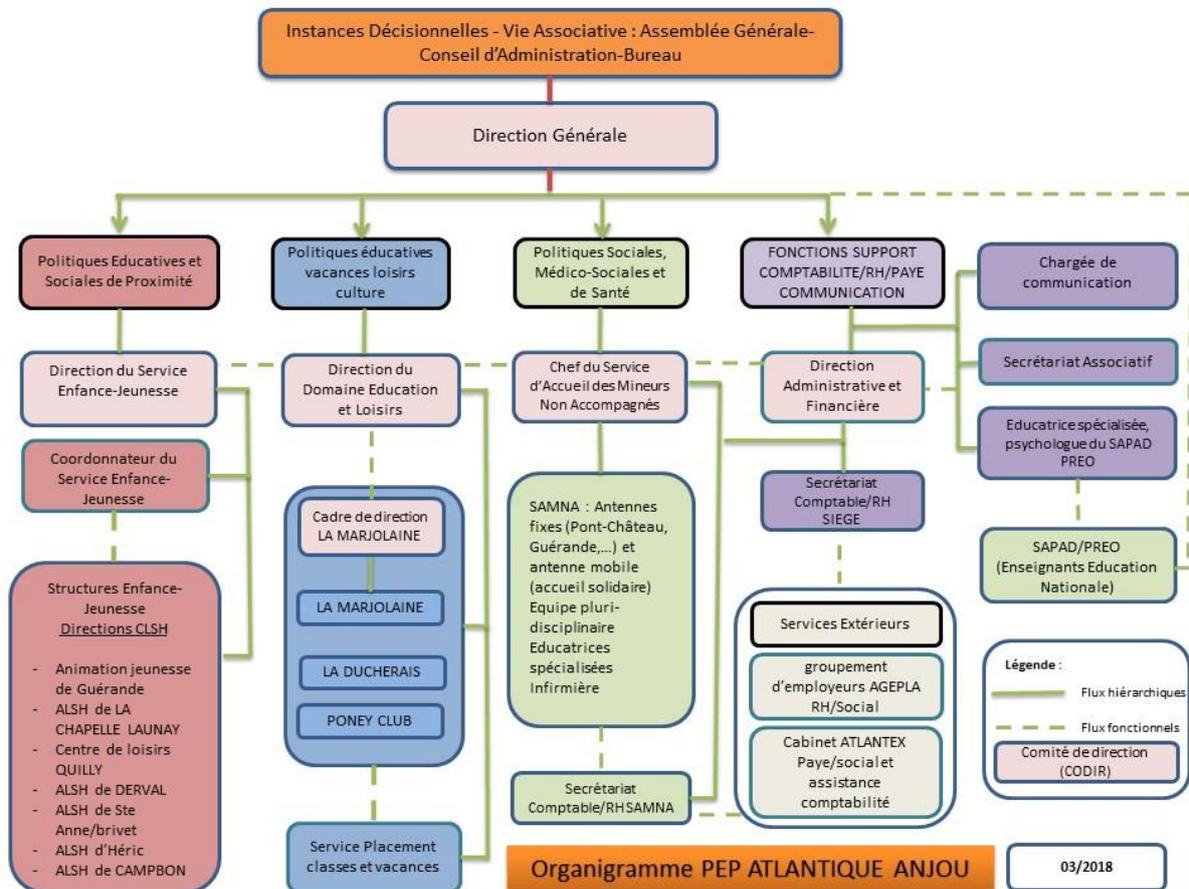
Il est en charge de la communication interne et externe. Il publie les documents associatifs (plaquette de présentation de l'association, projet associatif, compte-rendu d'activités annuel) et les outils de promotion (plaquettes des activités, flyers) et pilote les outils de communication (site internet, réseaux sociaux).

- Site internet : <http://pep-atlantique-anjou.fr/>
- Twitter : L'hashtag est #PEP44-49
- Facebook :
<https://www.facebook.com/LESPEPATLANTIQUEANJOU>



web

LES MODALITES DE LA GOUVERNANCE ET SON EVALUATION



Cette structuration de la gouvernance est organisée autour de procédures validées par le Conseil d'Administration qui permettent une évaluation continue de son efficacité :

- **Référentiel de gouvernance** (à votre disposition sur simple demande)
- **Document Unique de Délégation (DUD)**

Bien que seule une partie des établissements gérés par les PEP Atlantique Anjou, soit concernée par le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 qui fixe le niveau de qualification exigible de la part des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements sociaux ou médico-sociaux, l'association a décidé d'élargir le périmètre du DUD à l'ensemble de ses structures et services dans un esprit d'application de « **norme volontaire** ».

- **Organisation de la direction**

Un Comité de Direction a été mis en place en 2015 avec l'accord du bureau de l'association afin d'assurer la cohérence des décisions managériales et la coordination de leur mise en œuvre.

- Livret d'Accueil du salarié

Ce livret d'accueil est remis à chaque nouvel arrivant dans notre association. C'est un support d'information qui permet au salarié de disposer des premiers repères et des informations utiles pour comprendre le fonctionnement de notre association et faciliter la prise de poste.

NOS ACTIONS SOLIDAIRES ET INNOVANTES

Vous retrouverez sur notre site internet le détail de nos trois domaines d'activités :

1. **Les Politiques Éducatives Vacances Loisirs** et Culture (classes de découvertes, loisirs et vacances enfants et familles).
2. **Les Politiques Sociales, Médico-Social et de Santé** (Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés, scolarisation des enfants malades à domicile, établissements et services pour les jeunes et les adultes en situation de handicap ou de difficultés sociales).
3. **Les Politiques Éducatives et Sociales de Proximité** (crèches, accueil jeunes, accueil périscolaire, accueil de loisir, espaces parentaux, ...).

SITE INTERNET DES PEP ATLANTIQUE ANJOU

<http://pep-atlantique-anjou.fr/>



AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Siège social

2 rue des renards, 44300 NANTES

Délégation départementale de Loire-Atlantique

2 rue des renards, 44300 NANTES

Délégation départementale de Maine et Loire

45 boulevard de la romanerie, 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU



web



Les
pep
Atlantique-Anjou
La solidarité en action